



PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DE L'ACCORD-CADRE :

Accord-cadre à bons de commande pour une mission d'assistance paysagère auprès de la Ville de Biarritz.

DUREE DE L'ACCORD-CADRE :

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale courant de sa notification au 31 décembre 2019.

Il est reconductible deux fois pour des durées d'un an (années 2020 et 2021).

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées pour chacune des périodes variera dans les limites suivantes :

- Minimum H.T. : pas de minimum
- Maximum H.T. : 30 000 € H.T.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : www.eadministration64.fr

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au **1^{er} avril 2019 à 16 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).